



رئاسة الجمهورية  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics



Le Président

الرئيس

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le: 17 FEB 2022  
انواكشوط، في 17 FEB 2022

Numéro 016 22  
A.R.M.P/Président  
رقم  
س.ت.ص.ع

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), dans sa réunion du 17 février 2022, a décidé de lever la suspension de la procédure de passation du marché relatif aux « travaux d'extension du dépôt de produits pétroliers liquides de Nouakchott et renouvellement de son système d'instrumentation de commande et de contrôle », en vertu des articles 41,42 et 53 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics, des articles 151, 152 et 156 du décret n°2017-126 du 02/11/2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés publics, de l'article 158 *nouveau* du décret n° 2020-122 du 6/10/2020 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2017-126 du 02/11/2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés publics, des stipulations du DAO y afférent et des conclusions et analyses qui seront développées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP : [www.armp.mr](http://www.armp.mr)

Ahmed Salem TEBAKH